

CREATION D'UN ORGANISME DE SOUTIEN A L'ENTREPREUNARIAT FEMININ : LE FOND INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL

1. BONNE PRATIQUE

- *Création d'un Organisme de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin à Montréal : le Fonds « Investissement Femmes Montréal »*
- ✓ **Besoin identifié/problème confronté :** Sous-représentation des femmes dans l'entrepreneuriat, et difficultés pour les femmes d'accéder au financement pour leurs projets entrepreneuriaux.
- ✓ **Objectifs :** Soutenir les projets entrepreneuriaux féminins sur le territoire de Montréal et ainsi permettre aux femmes de prendre toute leur place dans le développement économique local.
- ✓ **Contexte :** Engagement du Ministère du Développement Economique du Québec sur le thème de l'entrepreneuriat féminin : commande de plusieurs rapports, expérimentation des premiers Organismes de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (ORSEF) entre 2001 et 2007. L'évaluation positive de ces premières expériences amène le Ministère à lancer un appel à candidatures pour la création de nouveaux ORSEF en 2008.
- ✓ **Acteurs :** Ministère du Développement Economique, Conférence Régionale des Elus de Montréal, autres partenaires locaux.
- ✓ **Dates de la mise en place :** 2009 - en cours

2. DEROULEMENT DU PROJET

Phase 1 : Conception du projet	
Origine	La Conférence Régionale des Elus de Montréal et ses partenaires locaux ont saisi l'opportunité de créer un ORSEF suite à un appel à projet lancé par le Ministère du Développement Economique en 2009.
Descriptif	Cet ORSEF créé en 2009 s'appelle « le Fonds Investissement Femmes Montréal ». Il déploie son action sur 3 volets : un volet accompagnement des femmes entrepreneures (en amont de la création d'entreprises), un volet financement des projets (création d'entreprises) et un volet de promotion de l'entrepreneuriat féminin.
Financement	Le fonctionnement de cet ORSEF est financé par le Ministère du Développement Economique, qui lui accorde 165 000\$ sur 3 ans. Le fond d'investissement dont dispose l'ORSEF, et qui lui permet de financer des projets d'entreprises, se monte à 600 000 dollars, dont 200 000\$ du Ministère du Développement Economique, et 400 000\$ de Filaction.
Phase 2 : Mise en œuvre du projet	
Etapas de la mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Lancement de l'appel à projet du Ministère du Développement Economique en 2008 2) Concertation : la Conférence Régionale des Elus de Montréal a organisé la concertation des acteurs clés de Montréal dans les domaines de l'entrepreneuriat et du rôle des femmes. Ainsi la Compagnie F, qui intervient sur l'accompagnement des femmes dans l'élaboration de leurs plans d'affaires, le Y des Femmes de Montréal, qui intervient auprès des femmes sur le thème de la croissance des entreprises, l'ACEM (fond communautaire d'emprunt) qui offre un soutien financier aux femmes entrepreneures sous conditions de faibles ressources.. Il s'agissait par ce dialogue d'apprécier l'opportunité de répondre à cet appel à projet. 3) Mise en place d'un partenariat : cette concertation a permis d'identifier l'intérêt de créer un ORSEF à Montréal, qui s'intégrerait de façon complémentaire aux initiatives existantes, en intervenant sur le financement des projets, sans condition d'âge ni de ressources. La Conférence Régionale des Elus, la Compagnie F, le Y des Femmes de Montréal, et l'ACEM ont donc décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet. 4) Réponse à l'appel à projet : constitution d'un dossier de candidature détaillant le plan d'affaires du futur ORSEF, la description de son offre de services, la pertinence de cette offre par rapport aux besoins, sa complémentarité par rapport aux initiatives existantes. 5) Candidature retenue par le Ministère en Mars 2008 6) Événement de lancement le 1er juin 2009 : il a réuni une centaine de personnes 7) Création d'outils promotionnels (site internet, ...)

	<p>8) Organisation de rencontres publiques mensuelles avec des femmes entrepreneures : ces rencontres visent à montrer la création d'entreprise dans sa dimension humaine, et à favoriser les échanges entre femmes entrepreneures. Elles réunissent une trentaine de participants chaque mois.</p> <p>9) Accompagnement des femmes entrepreneures : conseil sur les différentes étapes de la création d'entreprise, orientation des femmes dans leurs démarches, analyse des plans d'affaires (en amont de la création d'entreprise).</p> <p>10) Financement des projets entrepreneuriaux : le fonds dont dispose l'IFM permet d'aider au financement des projets de création d'entreprise étant parvenus à maturité.</p>
Acteurs, compétences, et ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement quotidien de l'IFM : 4 salariés : la directrice, une secrétaire comptable, une conseillère aux entreprises, et une chargée de projet. ▪ Conseil d'administration : il est composé de 12 membres qui sont entrepreneures, fondateurs, partenaires du milieu, partenaires financiers, ou membres du comité d'investissement. La Conférence Régionale des Elus de Montréal y est représentée. C'est le conseil d'administration qui décide de l'attribution de prêts. ▪ Comité d'investissement : composé de membres du conseil d'administration et d'une représentante de Filaction. Il analyse les plans d'affaires et remet une recommandation au conseil d'administration sur l'attribution de prêts. ▪ Comité des gouverneures : il est composé de 14 femmes entrepreneures aux mérites reconnus. Elles apportent leur soutien à l'IFM et participent à des rencontres publiques.
Difficultés rencontrées, réponses apportées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance de la demande : de très nombreuses femmes sont intéressées par l'entrepreneuriat et s'adressent à l'IFM. L'IFM ne dispose que de ressources limitées, en temps et en personnel, pour faire face à cette importante demande. ▪ Limites du budget de fonctionnement : le budget de fonctionnement est assez limité et ne permet pas d'étendre les ressources humaines et les interventions de l'IFM.
Phase 3 : Suivi du projet	
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis sa création l'IFM accompagne plus de 150 femmes entrepreneures, soit dans leurs premières démarches, soit dans l'analyse de leurs plans d'affaires (60) soit dans le financement de leur projet (434 000\$ injectés dans 24 nouvelles entreprises). ▪ Un rapport d'activités est adressé annuellement au Ministère du Développement Economique. Il analyse l'activité selon une série d'indicateurs définie dès la création de l'IFM.
Pérennisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ORSEF de Montréal participe au réseau réunissant les 11 ORSEF du Québec et visant à pérenniser leurs actions via l'échange d'expériences.

3. GOUVERNANCE DU PROJET

Rôle des différents acteurs institutionnels :

	Pilote	Finance	Met en oeuvre
Ministère du Développement Economique du Québec		xxx	
Conférence Régionale des Elus de Montreal	x		
Fonds IFM	xx		xxx

Intégration du projet dans les politiques en cours/avec d'autres projets et acteurs :

- Politique du Ministère du Développement Economique et du Ministère à la Condition Féminine.
- Politique de la Conférence Régionale des Elus de Montréal en faveur des femmes, et plan entrepreneuriat Montréal.

4. CONTACTS

- **Mme Elise TESSIER**, Directrice du Fonds Investissement Femmes Montréal, 514-270-3964
- **Mme Farida OSMANI**, Comité Femmes de la Conférence Régionale des Elus de Montréal, 514-842-24-00

La Conférence Régionale des Elus de Montréal

La Conférence Régionale des Elus de Montréal est **constituée d'élus locaux (2/3) et de représentants socio-économiques (1/3)**. Elle a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour l'île de Montréal: conçu pour l'échelle régionale ce plan doit permettre de développer l'île de façon intégrée et concertée entre tous les acteurs.

En effet la Conférence Régionale des Elus de Montréal est aussi **l'instance clé du dialogue et de la concertation locale**: trait d'union entre les élus locaux et le gouvernement du Québec, elle favorise également le dialogue entre tous les acteurs du développement local de Montréal (société civile, acteurs socio-économiques, élus...)

Ce rôle particulier à l'interface entre le niveau local et le niveau fédéral lui permet de **veiller à la cohérence des différentes politiques** mises en place sur le territoire de Montréal, et de répondre aux enjeux économiques sociaux et culturels se posant à l'échelle métropolitaine/régionale.